



## NOTE D'INFORMATION POUR LES FAMILLES OU REPRESENTANTS LEGAUX

DISPOSITIF DE SOINS PARTAGES EN PSYCHIATRIE DE L'ENFANT  
ET DE L'ADOLESCENT DE L'HERAULT (DSPPea34)

Madame, Monsieur,

Nous mettons en place une nouvelle organisation en santé intitulée '**Dispositif de Soins Partagés en Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent de l'Hérault (DSPPea34)**'. Ce Dispositif de soins partagés, DSPPea34, expérimentation d'une nouvelle organisation en santé, a reçu l'autorisation de l'ARS Occitanie (arrêté n° 2021- 2021-4782 publié le 14/09/2021) ; il fait partie du programme appelé « expérimentation Article 51 » proposé par le Ministère des solidarités et de la santé et l'Assurance maladie, permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé (Articles R. 162-50-1 à R. 162-50-14 du Code de la Sécurité Sociale).

Cette note d'information vous informe du but de ce dispositif de soins partagés, de son déroulement, de ses objectifs, des conditions de réutilisation des données et de vos droits. De plus, vous pouvez également consulter les informations du DSPPea34 sur le site internet : <https://www.chu-montpellier.fr/en/dsppea34>

**Si vous ou votre enfant, êtes opposés à la participation de votre enfant à ce dispositif ou à la réutilisation de vos données, vous devez nous le signaler par courrier/téléphone/email. Dans le cas contraire, il n'y a aucune démarche à effectuer.**

### POURQUOI CE DISPOSITIF DE SOINS PARTAGES ?

Ce **dispositif de soins partagés**, mis en place sur le département de l'Hérault a pour objectifs :

- De faciliter l'accès à des soins psychologiques pour de jeunes patients ayant des troubles psychiques légers à modérés, orientés par les médecins généralistes et pédiatres, ou par un service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.
- D'optimiser le parcours de santé et de faciliter les collaborations entre les professionnels de santé.

### QUI PEUT PARTICIPER A CE DISPOSITIF DE SOINS PARTAGES ?

Ce Dispositif de soins partagés propose de développer, dans le département de l'Hérault, la coordination, l'orientation ou le suivi partagé, entre le médecin généraliste ou le pédiatre et les différents acteurs de soins psychologiques dans le parcours des jeunes patients, âgés de 6 à 18 ans, avec des troubles psychiques légers à modérés.

Vous ou votre enfant disposez d'un droit d'opposition, de plus, la participation de votre enfant à ce dispositif DSPPea34 est volontaire et vous pourrez l'interrompre à tout moment sans justification.

Le Dispositif  
Innovant DSPPea34  
est porté par :



Autorisé par le  
Ministère des  
Solidarités et  
de la Santé :



## COMMENT VA SE DEROULER CE DISPOSITIF DE SOINS PARTAGES ?

Le médecin traitant, le pédiatre de votre enfant, en lien avec l'équipe du Dispositif de Soins Partagés en Psychiatrie (DSPPea34), rattachée au CHU de Montpellier, vous a proposé que votre enfant participe à ce dispositif. Dans ce cadre, l'équipe du DSPPea34 vous a contacté pour vous présenter le dispositif et répondra à vos questions.

Le DSPPea34 réalise une phase d'orientation en 2 étapes :

- Une première étape d'évaluation de la demande initiale
- Une étape d'orientation proposée par l'équipe du DSPPea34 : parcours DSPP ou orientation vers un professionnel ou une structure spécialisée, hors DSPP.

Nous vous informons que nous pourrions vous recontacter, si vous ne vous y opposez pas, pour compléter des informations ou des données manquantes ou pour répondre à des questionnaires de satisfaction.

## RECUEIL ET TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Nous vous informons que nous pourrions recueillir des informations portant sur les données administratives, la situation sociale ou l'autonomie, l'état de santé, le parcours de soins de votre enfant. Les données que nous collectons sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est strictement nécessaire dans le cadre de la mise en place du DSPPea34. Nous traitons et protégeons les données conformément à la loi n° 78-17 (Loi informatique et libertés) et au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 (RGPD).

Ces informations sont stockées, sous la responsabilité du Pr D. Purper-Ouakil (médecin coordonnateur du DSPPea34), dans des applications numériques sécurisées : Dossier patient du CHU de Montpellier, Système de Partage d'Information et de Coordination en Occitanie (SPICO), Tableur de suivi, etc.

**SPICO** est un outil numérique mis à disposition des professionnels du sanitaire, du médico-social et du sociale, par le GIP e-santé Occitanie, permettra de simplifier et sécuriser les échanges d'informations afin de mieux coordonner le suivi proposé pour votre enfant.

De plus, dans le cadre de l'**expérimentation « article 51 »**, la loi impose que le projet DSPPea34 fasse l'objet d'une évaluation visant à apprécier son bon fonctionnement et ses résultats. Nous vous demandons donc de prendre connaissance, ainsi que votre enfant, de l'**« Information sur l'utilisation de vos données personnelles pour l'évaluation d'une expérimentation - article 51 »** jointe.

## ECHANGES DES DONNEES

**Le DSPPea34 met en lien les professionnels composant l'équipe de soins de votre enfant.** Dans ce cadre, nous serons amenés à échanger et à partager des informations le concernant. Les données seront transmises uniquement aux professionnels de l'équipe de soins, organismes ou structures qui participent au DSPPea34 dans le respect du secret professionnel et de la réglementation en vigueur.

Le Dispositif  
Innovant DSPPea34  
est porté par :



Autorisé par le  
Ministère des  
Solidarités et  
de la Santé :



**L'ensemble des professionnels** (équipe DSPPea34, médecin, pédiatre, pédopsychiatre, infirmière, psychologue, etc.) qui s'impliqueront dans la démarche de coordination, d'orientation ou de suivi de votre enfant, feront partie d'une **même équipe de soins**. Les échanges entre ces différents professionnels seront réalisés :

- Echanges, partage d'information et archivage de données informatisées concernant votre enfant par le biais du SPICO ou par envoi (mail sécurisé/ courrier).
- Echanges et partage d'informations directes, entre les professionnels de l'équipe de soins de votre enfant.

## DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

La durée de conservation des données administratives et médicales sera de 20 ans après l'évaluation finale du DSPPea34.

## REUTILISATION DES DONNEES

Le CHU de Montpellier assure une triple mission de soins, d'enseignement et de recherche. A ce titre, les données personnelles sont susceptibles d'être réutilisées pour le suivi de notre activité, pour développer des outils d'aide au diagnostic, à des fins de recherche, pour nous permettre de faire progresser les connaissances dans le but d'améliorer, dans l'avenir, l'accès aux soins psychologiques des jeunes patients, d'optimiser le parcours de santé et de faciliter les collaborations entre les professionnels de santé.

Dans ce cadre, les données seront intégrées dans **l'Entrepôt de Données de Santé du CHU de Montpellier** dont l'objectif est de faciliter la recherche afin de faire progresser les connaissances scientifiques et permettre de développer l'innovation au service du soin. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter : <https://www.chu-montpellier.fr/fr/plateformes-recherche/eds>

## QUELS SONT VOS DROITS ?

Vous et votre enfant bénéficiez d'un droit **d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation** des informations collectées le concernant dans le cadre de ce traitement.

Dans certains cas, vous ou votre enfant pouvez également **refuser la collecte des données et vous opposer à ce que certains types de traitement des données soient réalisés**. Vous ou votre enfant disposez également d'un droit **d'opposition à la transmission des données** couvertes par le secret professionnel susceptibles d'être utilisées dans le cadre du DSPPea34 et d'être traitées.

Ces droits exercent à tout moment et sans vous justifier.

Vous ou votre enfant pouvez également **accéder** directement ou par l'intermédiaire du médecin de votre choix à l'ensemble des données médicales, en application des dispositions de l'article L1111-7 du code de la santé publique.

Si vous ou votre enfant avez d'autres questions au sujet du recueil, de l'utilisation des informations personnelles ou des droits associés à ces informations, vous ou votre enfant pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données du CHU de Montpellier (mail : [dpo@chu-montpellier.fr](mailto:dpo@chu-montpellier.fr)) ou le Professeur D. Purper-Ouakil (mail : [d-purper\\_ouakil@chu-montpellier.fr](mailto:d-purper_ouakil@chu-montpellier.fr))

Si malgré les mesures mises en place, vous ou votre enfant estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez déposer une plainte auprès de l'autorité de surveillance de la protection des données compétente en France, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Le Dispositif  
Innovant DSPPea34  
est porté par :



Autorisé par le  
Ministère des  
Solidarités et  
de la Santé :



## A QUI DEVEZ-VOUS VOUS ADRESSER EN CAS DE QUESTIONS OU DE PROBLEMES ?

Pour tout renseignement concernant ce Dispositif DSPPea34, vous ou votre enfant pouvez contacter :

### Vos contacts dans la cadre de ce Dispositif DSPPea34

**Pr Diane Purper-Ouakil**, mail : [d-purper\\_ouakil@chu-montpellier.fr](mailto:d-purper_ouakil@chu-montpellier.fr)

Responsable d'équipe médicale MPEA1, Médecine Psychologique de l'Enfant et de l'Adolescent (MPEA1)

**Mme Aline SUEL**, mail : [a-suel@chu-montpellier.fr](mailto:a-suel@chu-montpellier.fr) - Tél. 04 67 33 64 64

Infirmière coordinatrice du DSPPea34, MPEA1

Hôpital Saint Eloi, Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier

80 Av. Augustin Fliche, 34090 Montpellier

**Soyez assuré(es) que votre participation est extrêmement précieuse. Nous vous remercions par avance pour votre collaboration.**

Le Dispositif  
Innovant DSPPea34  
est porté par :



Autorisé par le  
Ministère des  
Solidarités et  
de la Santé :

